

**DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE**

**DATE :** 26 mars 2023

**LIEU :** Parking de l’IUT, 55 rue André-Marie Ampère, 13300 Salon-de-Provence

**COMMUNES TRAVERSEES :** Salon-de-Provence, Aurons et Vernègues

**Nom de l’épreuve**

**10ème Duathlon «Distance S» de Salon-de-Provence**

**PARTICIPANTS :** La course est accessible :

* à tous les licenciés « Compétition » **catégories Cadets, Juniors, séniors et Masters** de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI)
* à tous les non licenciés à la FFTRI, aux licenciés « Loisir » ou Dirigeant FFTRI **catégories Cadets Juniors, séniors et Masters**, avec délivrance d’un *Pass compétition* dont le prix est fixé par la FFTRI (5€) et présenter un certificat médical de moins d’un an attestant de *l’absence de contre-indication à la pratique du duathlon en compétition* (code sport – art L231-2 & 231-3).

Il existe des cas de licence d’autres fédérations françaises pouvant se substituer au certificat médical (liste détaillée dans le chapitre « règlement du duathlon » art.3).

* Tous les mineurs doivent fournir l’autorisation parentale signée, prévue sur le formulaire d’inscription

**DEROULEMENT DE L’EPREUVE :** Le Duathlon « Distance S» est une course de compétition caractérisée par l’enchaînement de deux épreuves sportives sans arrêt du chronomètre : une première course à pied, un parcours vélo de route et une deuxième course à pied. Le duathlon « S » de Salon est effectué par un même concurrent = course individuelle. La course en relais est effectuée par 2 concurrents : 1 coureur et 1 cycliste (le coureur réalisera les 2 courses à pied). La transition s’effectue dans une zone balisée, fermée et sécurisée = le parc à vélos, installée sur le site de la manifestation (parking de l’IUT). L’organisation de la course proposée par Salon Triathlon respecte en tous points le cadre strict de la réglementation FFTRI. Le règlement du duathlon présenté ci-dessous est en totale adéquation. Il sera consultable dès l’inscription par tous les concurrents.

Le format « S » est un label de la FFTRI et correspond à un format de course déterminé soit en l’occurrence 5 Kms de CAP, 20 Kms vélo et 2,5 Kms CAP (avec 10% en + ou en – autorisé).

**RAVITAILLEMENTS :** solide et liquide sur l’aire d’arrivée.



**REMISE DES PRIX :** Parking de l’IUT sur le podium des récompenses.

**RECOMPENSES :** 12h30 sur le podium installé sur le parking de l’IUT, avec coupes et lots divers aux trois premiers de chaque catégorie (Cadets à masters)

**DELAIS D’INSCRIPTION :** jusqu’au vendredi 23 Mars 2023 sur le site de notre partenaire.

## INSCRIPTION :

Les inscriptions se feront sur le site de notre partenaire : [http://www.eventicom.fr](http://www.eventicom.fr/) Une inscription sur place sera toutefois possible pour les retardataires (moyennant une majoration de 5€).

**Pour valider l’inscription sur place, les concurrents doivent présenter :**

# Pour les licenciés Compétition FFTRI :

* Une pièce d’identité
* L’autorisation parentale pour les mineurs
* Une photocopie de leur licence fédérale en cours de validation 2022/2023

# Pour les licenciés Loisir (certificat médical entraînement) ou Dirigeant FFTRI ou non licenciés FFTRI :

* Le formulaire d’inscription rempli et signé où il est précisé que le concurrent a pris connaissance du règlement de la course (conforme à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon)
* Une pièce d’identité
* Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du duathlon en compétition.
* (Le PASS COMPETITION le jour de la course)
* L’autorisation parentale pour les mineurs

*Cas particuliers :*

*\* Pour les licences fédérales en cours de validation, les concurrents pourront présenter le jour*

**Droit d’inscription :** Duathlon «Distance S» : Individuel :30 € Relais : 50€

Si inscription sur place, majoration de 5 €

*de la course une attestation signée émanant de la Ligue ou de la FFTRI.*

*Le PASS COMPETITION (5 € individuel) ou (2€ par concurrents pour le relais) précise les conditions d’assurance (responsabilité civile et atteinte corporelle individuelle) dans le cadre de la participation à la course. Cette somme ne revient pas à l’organisateur, elle est intégralement reversée à la Ligue Provence-Alpes de Triathlon (et à la FFTRI) et s’applique aux droits d’inscriptions prévus par l’organisateur*

**Format « Distance S» (cadets à masters) en Individuel :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Heure de départ (OPEN)** | 10H00 |
| **Arrêt de la course** | 12H15 |
| **Retrait des Dossards Maison du Pavillon, Rue du Pavillon, à Salon** | de 7H45 à 9H30 |
| ***Présentation d’une pièce d’identité nécessaire au retrait du dossard*** |
| **Heure d’ouverture de l’aire de transition (Parc à vélo)** | 8H30 |
| **Heure de fermeture de l’aire de transition (Parc à vélo)** | 9h40 |
| **Nombre maximum de concurrents :** | 300 |
| **Briefing : sur la ligne de départ, parking IUT, rue A.M. Ampère à Salon** | 9H45 |
| **Description des parcours** |
| ***Course à pied* : 2 boucles de 2,5 Kms** dans le Parcours de Santé de Salon-de-Provence et le quartier de la Croix Blanche, jouxtant le Parcours de Santé (chemin de la valentine, Allée de la Mandragore, Allée des liserons). = 5 Kms environ |
| ***Vélo* : 1 boucle de 19 Kms** sur la commune de Salon-de-Provence et de Vernègues : Avenue de l’Abbé Ranchier, montée du Val de Cuech sur la RD16, croisement de Vernègues prendre à droite sur la RD22b, à l’entrée de Vernègues prendre l’épingle à cheveux à gauche sur la DR22b ; aller jusqu’au croisement de la chapelle St Jean sur la route d’Alleins puis prendre à gauche la RD16 et retour sur Salon-de-Provence par la descente du Val de Cuech jusqu’au parking de l’IUT |
| Dénivelé : 350 mètres |
| ***Course à pied*** : **1 boucle de 2,5 Kms**, identique à la 1ère course à pieds proposée |

## Les concurrents s’engagent au travers de leur inscription à :

1. Prendre intégralement connaissance du règlement de la course qui est en conformité avec le règlement de toutes les courses FFTRI et s’y conformer
2. Faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course)
3. S’assurer de ne pas avoir été désigné par le contrôle anti-dopage avant de quitter le site de la course, sauf si le concurrent n’aurait pas pris le départ de ladite course
4. En cas d’accident, le concurrent peut continuer la course après avoir été soigné par le service médical si le médecin responsable l’y autorise
5. Remplir l’autorisation parentale pour les mineurs et la retourner signée avec le bulletin d’inscription
6. Préserver l’environnement : ne pas jeter sur la voie publique ou dans le parcours de santé quelque produit que ce soit (barres énergétiques, produits divers de réparation…) et utiliser « l’espace propreté » prévu par l’organisation

La reconnaissance des parcours est recommandée et relève de la seule responsabilité des concurrents. La reconnaissance sera possible jusqu’à 1/2h avant le départ de la course. Au- delà, aucun athlète ne sera autorisé à emprunter le parcours.



**ORGANISATION DE LA MANIFESTATION -**

**MOYENS MIS EN PLACE POUR LA SECURITE ET LES SECOURS**

## Les différentes zones définies sur le site sont les suivantes :

**Tous les moyens proposés sur le site de l’épreuve et les parcours visent à garantir un**

**maximum de sécurité aussi bien pour les concurrents que pour les bénévoles et le public. Ils sont conformes aux exigences de la réglementation FFTRI en vigueur**

* Accueil (bénévoles, arbitres, officiels), Retrait des dossards (Maison de la Vie Associative)
* Parc à vélos : Aire de transition balisée, fermée et sécurisée installée sur le parking de l’IUT
* Postes de secours : Assurés par l'Union Pompiers 13
* Salle de contrôle anti-dopage, mitoyenne avec des toilettes (Maison de la Vie Associative)
* Zone de Ravitaillement (liquide et solide sur le parking de l’IUT fin de course) couplée avec les zones de propreté, clairement définie et signalée
* Parcours course à pied
* Parcours vélo de route
* Podium et remise des récompenses (parking de l’IUT)
* Stands commerciaux abrités sous des tentes installées sur le parking de l’IUT (La Buvette

+ stand provisoire du partenaire proposant des articles spécifiques au triathlon (Autorisations municipales))

 **LES BENEVOLES**

La liste complète des bénévoles présents sur la manifestation sera disponible à l’accueil, le jour de la course. Nous proposons dans ce dossier une liste des signaleurs présents le jour de la course.

Les bénévoles sont accueillis sur le parking de l’IUT, reçus par deux autres bénévoles.

Ils obtiennent une accréditation pour l’accès à la zone où ils sont affectés (poste, tenue, matériel et rôle) et sont pris en charge au niveau de chaque zone par un responsable désigné qui restera en contact direct et permanent avec le poste central.

Ce responsable de zone sera en mesure de pallier tous les problèmes rencontrés au fur et à mesure. En cas de défaillance d’un bénévole par exemple, l’organisateur sera tout de suite averti afin de le remplacer.

De même l’organisateur sera soutenu par une équipe (trois postes mobiles : sur le site, sur le parcours à pied et sur le parcours vélo) pour régler au plus vite tous les dysfonctionnements imprévus sur le terrain.

Quelques jours avant l’épreuve, des bénévoles commencent la préparation de l’organisation de la course : nettoyage et balisage des parcours course à pied et vélo, première installation de matériel lourd sur le parking de l’IUT, mise en place de l’accueil des bénévoles, des



concurrents et des officiels à la Maison du Pavillon, située à proximité du parking de l’IUT, classification des dossiers, rangement du matériel.

De même, une signalétique (panneaux) est mise en place dans la ville de Salon-de-Provence pour diriger tous les acteurs de la manifestation sur le site. Tous les riverains sont prévenus au moins une semaine à l’avance de l’organisation de l’épreuve (affichage et distribution de tracts).

Le jour de l’épreuve, les bénévoles se présenteront à une heure convenue avec l’organisateur. Ils arriveront tôt le matin pour installer le parc à vélos, vérifier tous les parcours, terminer le balisage, mettre en place les tentes pour les différents stands, monter le Podium et terminer de préparer l’accueil des autres bénévoles, de tous les officiels et des concurrents à la Maison du Pavillon.

Le petit déjeuner des bénévoles est pris en charge par l’organisation (ainsi que pour les arbitres, secours, stands, chronométreurs et partenaires).

**ACCUEIL + POSTE « RETRAIT DES DOSSARDS »**

**10 bénévoles**

La mairie de Salon-de-Provence prête gracieusement les locaux de la Maison de la Vie Associative (MVA) Pavillon, Rue Ampère 13300 Salon de Provence, situé tout près du parking de l’IUT. Elle sera ouverte à partir de 7h45 pour l’accueil de tous les officiels et des concurrents.

Ces locaux disposent de plusieurs pièces et permettent de recevoir dans de bonnes conditions tous les concurrents dans la pièce principale, d’offrir un espace fermé pour les arbitres et les officiels, de prévoir la zone obligatoire anti-dopage. Enfin, des sanitaires sont à la disposition de tous.

A ce poste seront affichées les listes alphabétiques des concurrents

* Licenciés Compétition FFTRI
* Licenciés Loisir FFTRI
* Non Licenciés accédant aux courses par l’acquisition d’un Pass Compétition

Pass Compétition : un bureau sera réservé à tous les non licenciés à la FFTRI et les licenciés

« Loisir » FFTRI devant obligatoirement prendre une assurance pour la journée. L’organisateur remplira un formulaire d’inscription (date, dénomination de l’épreuve, le type d’accès)

Le concurrent se présentera ensuite au retrait des dossards avec ce formulaire signé + une pièce d’identité + l’original de son certificat médical conforme.

Le bureau « Pass Compétition » conservera tous les bordereaux qui seront envoyés à la Ligue avec le montant total de la taxe Pass Compétition.



## A l’accueil, les bénévoles seront chargés de vérifier les informations suivantes :

* + Ils doivent demander aux licenciés Compétition et Loisir FFTRI la présentation de l’original de licence en cours de validité, qui doit être parfaitement lisible
	+ Pour les non licenciés FFTRI, les présentations de la carte d’identité et de l’original d’un certificat médical conforme (avec la mention « non-contre-indication à la pratique du duathlon en compétition ») seront exigées

Pour toutes les modalités particulières des problèmes rencontrés : voir règlement du duathlon décrit ci-dessous (article 3).

Tous les concurrents engagés doivent signer la liste d’émargement.

Les concurrents recevront alors deux dossards indéchirables et indélébiles qui seront fixés devant et derrière leur tenue et une plaque de vélo avec les moyens de la fixer.

A l’accueil, sont également affichés :

Le plan du site de la manifestation sportive : Accueil/retrait des dossards, Sanitaires, aire de transition/parc à vélos, postes de secours, ravitaillements, zones de propreté, stands, Podium : remise des récompenses, salle de contrôle anti-dopage, lieu de départ et d’arrivée de la course, boucle de pénalité.

Le plan des parcours pour chaque épreuve avec les postes de ravitaillement. Les points sensibles des parcours sont mis en évidence.

Les recommandations de sécurité : règlement de la course

La liste des N° d’urgence = Sécurité



**Parking de l’IUT : Départ et Arrivée de la course, Aire de transition**

**Poste Secours - Stands – Podium – Ravitaillement d’arrivée –**

**Espace Propreté**

Tout le matériel (barrières, tables, chaises, podium bâché, la possibilité d’avoir de l’eau courante et l’électricité sur le site…..) est fourni par la Municipalité de Salon-de-Provence (prêt sous caution).

* Le Parc à vélos est prêté par la Ligue Provence-Alpes (prêt sous caution)
* Les tentes appartiennent à l’association Salon Triathlon
* L’Arche de départ/Arrivée est prêtée par notre partenaire

1. Postes de secours assuré par l'Union Pompiers 13 :

\* un véhicule sanitaire avec 2 équipiers secouristes, situé sur le parking de l’IUT

Le rapatriement des victimes se ferait sur l’hôpital situé à proximité

1. – Instances médicales, paramédicales et autres :
* Les différentes structures de santé de la ville de Salon-de-Provence (service des urgences à l’hôpital) sont prévenues par courrier de la date de la Manifestation Sportive
* Les services de Police (municipale et Nationale) sont également avertis par courrier (un dossier descriptif de l’épreuve a été remis)

Un listing de tout le personnel médical et paramédical bénévole disponible sur l’épreuve (médecin, infirmiers, secouristes) sera affiché dans le poste de secours et à la Maison du Pavillon.

Sont disponibles également les coordonnées de toutes les infrastructures médicales, paramédicales et autres étant susceptibles d’intervenir en cas d’accident, à savoir :

* Service de Police de Salon-de-Provence
* Service de Gendarmerie de Salon-de-Provence
* L'Union Pompier 13 (ils sont sur place 1 véhicule)
* Centre Hospitalier de Salon-de-Provence

Par ailleurs, tout ce dispositif sera transmis au moins 15 jours avant l’épreuve au Médecin de la Ligue Provence-Alpes de Triathlon.



1. – Autres tentes-abris prévus sur le parking :

Des tentes seront installées sur le parking de l’IUT pour servir de :

* + Abri pour les étals des commerçants partenaires du Duathlon, avec l’accord des Services de la Réglementation Administrative de la municipalité de Salon-de-Provence
	+ Abri pour un Snack Buvette géré par l’organisation avec l’accord des Services de la Règlementation Administrative de la municipalité de Salon-de-Provence
	+ Point d’Accueil pour les médias, les partenaires, le public
	+ L’affichage des résultats
	+ Lieu de stockage du matériel de l’organisation et les récompenses

Des tables et des chaises seront installées pour les officiels et le public. 4 – Espaces Propreté – Développement durable :

Deux zones de propreté sont déterminées pour collecter les déchets. Une sera jumelée avec la zone de ravitaillement et une autre sera à la disposition du public près de la buvette. De plus, un tri sélectif de poubelles est permanent sur le site de la manifestation

**Aire de transition = Parc à vélos 8 bénévoles**

1. Les bénévoles :

Des bénévoles seront placés aux entrées, aux sorties et à l’intérieur du parc à vélo pour :

* Soutenir le corps arbitral de Triathlon et vérifier la conformité de tous les équipements (vélo, casque, dossard) en accord avec les exigences de la réglementation FFTRI
* Vérifier l’installation des concurrents à leur emplacement et surveiller leur déplacement
* Orienter les athlètes durant la course lors des transitions (sens entrée/sortie et circulation balisée dans le parc)
* Permettre l’accès au parc aux seules personnes accréditées (officiels, arbitres, secours). Si un concurrent ayant terminé sa course souhaite récupérer un objet dans le parc à vélos, il doit demander à un bénévole présent dans le parc de se charger de cette tâche (avec l’autorisation des arbitres)
* Marquer le numéro de dossard sur chaque concurrent au feutre épais indélébile : bras gauche, mollet ou haut de cuisse gauche
* Le vélo rentré dans le parc, contrôlé et installé ne pourra plus ressortir avant le départ de l’épreuve et les réglages des prolongateurs ne pourront plus être modifiés (règlement FFTRI)



1. Sécurité du matériel :

Pour la sécurité du matériel et des personnes dans l’aire de transition, aucun accompagnateur ou parent ne sera accepté dans le parc à vélo (pour donner ou ranger un équipement). Toute personne non accréditée qui pénètrera dans l’aire de transition exposera le concurrent qu’il supporte à des sanctions allant de l’avertissement à la disqualification.

Les concurrents devront attendre que le dernier concurrent soit revenu au parc à vélo et parti sur le dernier parcours à pied pour récupérer leurs affaires personnelles et leur vélo. Ceci afin d’éviter tout risque de collision avec les athlètes encore engagés sur la course et ceux ayant fini ou abandonné.

Les vélos seront contrôlés avant la course, à l’entrée du parc à vélo. Une fois vérifiés et installés, les vélos ne pourront plus ressortir du parc à vélo, avant le départ de la course.

En quittant définitivement le parc à vélos par la sortie vélo, chaque concurrent devra présenter aux bénévoles son vélo avec la plaque de cadre qu’il devra rendre à l’organisation. Tous les concurrents ont été marqués à l’entrée et le numéro de la plaque du vélo doit correspondre à ce numéro.

Après 12h30, il n’y aura plus aucune surveillance dans le parc à vélos. L’organisation se déchargera alors de toute responsabilité.

1. Sécurité des personnes :

Le parc à vélo est un espace fermé, balisé et sécurisé. Les barrières de clôture du parc seront laissées libres et il ne sera prévu aucun emplacement vélo tout autour de ce périmètre. Cette mesure permet de sécuriser les effets personnels des athlètes et d’éviter toute chute de vélo involontaire de la part du public souhaitant s’appuyer sur ces barrières de clôture. Une ligne au sol sera matérialisée pour délimiter les entrées et les sorties du parc à vélos. L’orientation à l’intérieur du parc (entrée CàP => sortie vélo) et (entrée vélo => sortie CàP) sera clairement définie.

Les ouvertures non utilisées seront provisoirement fermées par des barrières : une entrée et une sortie CàP, une entrée et une sortie vélo (cf. plan du parc à vélos) ce qui facilitera l’orientation et la sécurité des concurrents.

Les déplacements effectués par chaque athlète auront des distances équivalentes : trajet avec le vélo à la main ou non.

Les concurrents auront suffisamment de place pour installer leur matériel personnel. Les vélos seront suspendus par leur selle sur les tubes métalliques (matériel fourni par la Ligue Provence-Alpes de Triathlon). Pour chaque concurrent l’espace sera identique en surface.

A l’intérieur du parc à vélos, les déplacements se font à pied avec le vélo à la main ; le concurrent portant le casque avec jugulaire attachée.



1. Accès aux secours :

L’aire de transition comportera une porte de secours pour permettre le passage éventuel de l’ambulance des Pompiers. La largeur des allées sera dessinée en conséquence pour tenir compte de cette disposition. Les emplacements de chaque concurrent respecteront les marquages des voitures du parking de l’IUT, laissant ainsi la largeur nécessaire à l’intervention des secours.

De plus, un poste de secours fixe prévu est situé à proximité du parc à vélos. Des bénévoles seront placés à l’entrée, la sortie et dans le parc à vélo pour :

* Soutenir le corps arbitral de Triathlon pour vérifier la conformité des équipements (vélo, casque, dossard) en accord avec les exigences de la réglementation FFTRI
* Vérifier l’installation des concurrents à leur emplacement et leur déplacement
* Orienter les athlètes durant la course lors des transitions (sens d’accès et de circulation dans le parc)
* Permettre l’accès au parc aux seules personnes accréditées (officiels, arbitres, secours)
* Marquer le numéro de dossard sur chaque concurrent au feutre épais indélébile : bras droit ou gauche, mollet ou haut de cuisse droit ou gauche en fonction de la table de pointage
* Le vélo rentré dans le parc, contrôlé et installé ne pourra plus ressortir avant le départ de l’épreuve et les réglages des prolongateurs ne pourront plus être modifiés (règlement FFTRI)
* Deux bénévoles sont prévus à l’extérieur du parc à vélo, dans la zone où se croisent les cyclistes et les coureurs à pied qui entrent dans le parcours de santé : ils assurent la sécurité des concurrents et du public, largement présent à ce niveau

**Parcours Course à pied 20 bénévoles**

1. Les bénévoles :

Des bénévoles seront présents tout au long du parcours pour orienter les concurrents et prévenir ces derniers des dangers éventuels.

Sur la ligne de départ

Tout le long du parcours à pied (intersection, zones sensibles……)

2 bénévoles à VTT (1 pour ouvrir la course, plus 1 VTT balai identifié « fin de course») A l’arrivée : réception des concurrents, récupération des dossards

1. La signalisation – le demi tour au niveau de la première CàP :

Une signalétique aérienne (rubalise, panneaux) ainsi que des barrières et des cônes seront installées pour séparer les athlètes du public sur les endroits stratégiques.

La signalisation du parcours mettra en avant les changements de directions et les dangers, au moins par 2 fois avant l’endroit désigné de manière à en avertir les concurrents. Aussi, les bénévoles seront là en renfort pour rappeler les consignes et prévenir des dangers.



« Un chemin » sera matérialisé par de la rubalise à l’intérieur du parcours de santé pour rendre évidente la direction à prendre.

La largeur du parcours permet à chacun des concurrents de doubler un autre concurrent facilement, mais aussi permet aux organisateurs en VTT de suivre la course et d’informer l’organisation de tout événement (blessés par exemple).

A la fin de la première boucle, les concurrents reviennent sur le parking de l’IUT, centre de la manifestation et effectuent leur demi-tour en passant devant le chronométreur (pointage). Ils repartent dans le parcours de santé pour la deuxième boucle. Cette traversée sera sécurisée. Le public restera derrière les barrières de sécurité et n’aura pas accès à cette portion du parcours.

ARRIVEE

L’arrivée est située en dehors de la zone de transition et emprunte une voie matérialisée par des barrières jusqu’à l’arche d’arrivée et le podium. Cette disposition en retrait offre un maximum de sécurité.

Le concurrent sera réceptionné par les organisateurs.

Des bénévoles seront présents pour aider certains concurrents à rejoindre le poste de secours (faiblesse, défaillance de fin de course).

Le ravitaillement (solide & liquide) est installé à proximité de l’arrivée (cf. plan du site) avec une installation de chaises et de tables.

**Parcours vélo**

**25 bénévoles + 10 motards + 1 véhicule balai**

1. Les véhicules :

Une équipe de 10 motos est prévue et circulera sur le parcours vélo. 5 au moins seront à la disposition des arbitres pour effectuer la reconnaissance du parcours, suivre et arbitrer les concurrents durant l’épreuve.

Les autres motos permettront de renforcer le dispositif mobile de sécurité, pour l’ouverture, l’encadrement, véhiculer le Médecin si besoin et la fermeture du parcours.

L’ouverture de la course : 3 motos.

La descente du Val de Cuech réalisée par les cyclistes est très rapide. Le choix des motos s’est imposé.

Un véhicule balai identifié « FIN DE COURSE » est prévu.

Un véhicule fixe de la Croix Rouge sera positionné au milieu du parcours vélo (en haut sur le plateau).

Tous les véhicules « officiels » seront accrédités par l’organisation (conducteur & passagers repérables par le port de la chasuble jaune). Tous seront marqués « Officiel – Organisation ». En outre, l’organisation prend en charge pour tous les véhicules officiels une assurance supplémentaire spécifique le 20 mars 2022 (organisation et déroulement de la course, contrat prévu par la FFTRI).



1. - Les services de Police Municipale et Nationale :

Les services de la Police Municipale et Nationale de la ville de Salon-de-Provence seront sur le site de la manifestation tôt le matin pour faire respecter l’arrêté d’interdiction de stationnement des véhicules sur le parking de l’IUT.

Ils vérifieront aussi l’Autorisation Préfectorale pour l’organisation de la manifestation du duathlon de Salon (les arrêtés préfectoraux) et consulteront les différents arrêtés municipaux (buvette, commerces, …).

1. - La signalisation et sa mise en place :

La signalisation du parcours vélo est prévue en hauteur à 1,50m, et l’indication du kilométrage au moins tous les 10 kms.

Les dispositions pour les changements de directions seront identiques à celles prises en course à pied. La signalisation au sol (dégradable) sera renforcée par des panneaux adaptés placés au minimum 2 fois avant le changement et tout danger sera signalé (panneau Danger, Virages dangereux à gauche…).

Tous les riverains situés sur les parties cycliste et pédestre seront informés une semaine avant par un courrier distribué sous la forme de tracts dans les boîtes aux lettres de la date de l’épreuve et des précautions de prudence et de sécurité à prendre durant les heures de course, tout comme l’interdiction de non-stationnement sur le parking de l’IUT le dimanche 20 Mars 2022 entre 5h et 18h.

La circulation n’étant pas coupée, une vigilance renforcée sera demandée à tous les automobilistes ou autres véhicules. Aussi, en bas de la montée du Val de Cuech, à la sortie de Salon-de-Provence, un panneau permanent invite les automobilistes à partager la route avec les cyclistes (circuit cyclotourisme).

En accord avec les recommandations édictées par la Fédération Française de Triathlon, les dispositions suivantes seront prises pour la mise en place du matériel de signalisation sur le parcours vélo : présence d’une équipe avec 1 véhicule, 1 chauffeur, 1 personne avant la zone, 1 personne après la zone (pour les véhicules arrivant en sens inverse), 1 personne chargée d’installer le balisage.

Tous les graviers et gravillons présents sur les parcours seront balayés les jours avant, la veille et vérifiés le matin même des épreuves.

1. - Les signaleurs :
* Des équipes de signaleurs seront placées à chaque carrefour dangereux du parcours : intersections RD16/RD22b, RD22b/RD22d, RD22d/RD16, et ce afin de prévenir tout danger (avant, au niveau et après l’intersection).

Par ailleurs d’autres signaleurs seront placés aux deux ronds-points situés à la sortie du parking de l’IUT.

Tous les signaleurs seront clairement identifiables et seront munis d’une chasuble de sécurité jaune et d’un sifflet. Chacun sera en possession de l’Arrêté préfectoral permettant la réalisation de la compétition. Ils seront tenus de respecter et faire respecter les dispositions de sécurité prévues par l’organisation. Aucune route ne sera fermée à double sens ou sens unique. La circulation sera seulement freinée par la course, les véhicules seront arrêtés par les bénévoles le temps de laisser passer les cyclistes en priorité.



La durée maximale du déroulement de la course sur la route ne devrait pas excéder une heure trente. De plus, le choix de l’horaire du déroulement de l’épreuve (un dimanche matin de 10h à 13h) se situe dans un créneau de circulation de très faible densité sur ce parcours.

Les signaleurs communiqueront avec leur téléphone portable et dans les zones repérées où le réseau ne passe pas l’organisation a prévu des talkies-walkies. Aussi, les motos prévues par l’organisation permettront de faciliter la mise en place de la sécurité de la course. Enfin les équipes de la Croix Rouge sont pourvues d’un excellent matériel de communication.

1. - Ravitaillement:

Le parcours vélo est une montée suivie d’une descente après une courte boucle sur le plateau. Pour des mesures de sécurité, nous ne proposons aucun ravitaillement sur le parcours vélo. Les concurrents devront prévoir leur propre ravitaillement solide et liquide.



**Les arbitres et officiels**

L’arbitre principal et les autres arbitres affectés par la Fédération Française de Triathlon disposeront pour leur délibération d’un espace fermé située à la Maison de la Vie Associative. Comme le prévoit la réglementation générale fédérale, l’organisation fournira à l’arbitre principal à son arrivée sur l’épreuve, un dossier contenant :

La liste numérique et la liste alphabétique des concurrents Le plan de tous les parcours (course à pied et vélo)

Le plan de l’aire de transition (parc à vélos) et le sens de circulation

A la fin de l’épreuve, le listing des résultats devra être validé par sa signature. Un exemplaire lui sera remis et l’autre sera conservé par l’organisateur

Un panneau d’affichage « Informations et décisions des arbitres » sera installé à l’entrée de la tente « Informations & résultats » située sur le parking de l’IUT.

5 motos au moins (jusqu’à 10 possibles) seront à leur disposition pour assurer l’arbitrage de la course au niveau du parcours vélo.

2 VTT sont prévus sur le parcours de la course à pied

**Contrôle anti-dopage**

Un espace est prévu à l’intérieur de la MVA dans l’éventualité où un contrôle anti-dopage serait effectué.

Comme il se doit, une salle d’attente, un bureau de travail et des sanitaires pourront être mis à la disposition au médecin agréé par l’AFLD.

Les concurrents désignés sont assurés que leur dignité et leur sécurité seront préservées.